

DCM n° M. 043

Budget Principal

DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU COMITÉ

DU CONSEIL

HC

SÉANCE DU 11 / 03 / 2011

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 *15 MAR 2011*

(1) Le Conseil Municipal

(1) Le Comité Syndical

(1) Le Conseil

réuni sous la présidence de M. Bernard GIRAUD

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, le 11 / 03 / 2011, ce jour

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 7.277.876,21

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 6.164.637,05
B) RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTES	+ 1.113.239,16
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	7.277.876,21
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	3.207.564,36
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	1.708.811,78
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	4.916.376,14

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	4.916.376,14
G) - au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	2.361.500,07

(1) Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à ROYAN le 11 / 03 / 2011

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,

Le Comité Syndical,

Le Conseil



P. Le Maire
Le Premier Adjoint,

Bernard Giraud

le 11 / 03 / 2011

Nombre de membres en exercice	<u>33</u>	Certifié exécutoire par :
Nombre de membres présents	<u>25</u>	
Nombre de suffrages exprimés	<u>25</u>	
Votes : Contre <u>3</u> Pour <u>22</u>		<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président
Abstentions <u>4</u>		compte tenu de la réception
Date de convocation : <u>04 / 03 / 2011</u>		en <u>SOUS-Préfecture</u> , le <u> </u> / <u> </u> / <u>2011</u>
		et de la publication, le <u> </u> / <u> </u> / <u>2011</u>
		À <u> </u> le <u> </u> / <u> </u> / <u>2011</u>
		Le Maire, <u> </u> Le Président,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de rattaché après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt ; subvention ; ou autofinancement.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.